



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles fribourgeoises

Die Integration der Informations- und Kommunikations-technologien an den Freiburger Schulen

Information pour l'achat de « SMART Notebook »

Préambule

Le présent document définit les conditions de fourniture du logiciel « SMART Notebook » par le Centre de compétences Fritic, ainsi que les droits et obligations de l'établissement s'y rapportant.

1. Généralités

Le Centre Fritic fournit à l'établissement le logiciel « SMART Notebook » (ci-après le logiciel) dans le cadre de la licence cantonale qui lui a été allouée par la firme Dekom SA.

La licence fournie autorise l'installation du logiciel sur toutes les machines de l'établissement, ainsi que sur les machines privées des enseignant-e-s de cet établissement.

2. Prix et facturation

Le Centre Fritic facture à l'établissement un montant annuel (abonnement) comprenant la licence d'utilisation du logiciel. Ce montant est actuellement¹ de CHF 5.– TTC par salle de classe de l'établissement équipée de technologies interactives². L'abonnement est valable du 29.01.2018 au 28.01.2019.

En janvier 2019, le Centre Fritic contactera l'établissement pour le renouvellement de l'abonnement. L'établissement acquitte la facture à 30 jours.

3. Conditions, droits et obligations

L'établissement retourne au Centre Fritic le bulletin de commande.

Le Centre Fritic communique à l'école la clé d'activation du logiciel.

L'établissement est responsable de l'installation du logiciel sur ses postes et de la distribution du logiciel à ses enseignant-e-s.

L'établissement s'engage à ne pas divulguer la clé d'activation du logiciel.

¹ État : février 2018

² Une salle de classe est définie comme une salle occupée par des élèves ou étudiants pour l'enseignement « général ». Les salles spéciales (travaux manuels, éducation physique, etc.) sont exclues.